

son adhésion aux bases de séparation, et que les difficultés relatives à la souveraineté de la Belgique se trouveraient aplanies, les négociations nécessaires pour mettre ces bases à exécution seraient aussitôt ouvertes avec le souverain de la Belgique et sous les auspices des cinq puissances;

5° Enfin que, si cette adhésion n'était pas donnée au 1^{er} juin, lord Ponsonby, de concert avec le général Belliard, aurait à exécuter les instructions consignées dans le protocole n° 23, du 10 mai (a), et à faire connaître au gouvernement belge les déterminations que les cinq cours ont arrêtées, pour ce cas, par ledit protocole (b).

ESTERHAZY. WESSENBURG.
TALLEYRAND.
PALMERSTON.
BULOW.
LIEVEN. MATUSZEWIC.

N° 186.

Cession éventuelle du grand-duché de Luxembourg.

Note adressée par M. le lieutenant général comte BELLIARD à M. LEBEAU, ministre des affaires étrangères, et communiquée dans la séance du 23 mai 1831.

Le général Belliard est heureux de pouvoir annoncer à monsieur le ministre des relations extérieures de la Belgique qu'il reçoit avis de son gouvernement que les propositions remises par lord Ponsonby ont été accueillies par la conférence de Londres, qui va ouvrir une négociation pour faire obtenir à la Belgique la cession du duché de Luxembourg, moyennant une indemnité.

La Belgique verra sans doute dans cette résolution de la conférence une nouvelle preuve des dispositions bienveillantes des grandes puissances à son égard, et elle s'empressera sans doute d'y répondre en faisant connaître promptement, et d'une manière nette et conciliante, ses intentions relativement à l'indemnité au moyen de laquelle elle doit désirer de s'assurer la possession du Luxembourg.

Le général Belliard saisit avec empressement cette occasion d'assurer monsieur le ministre des relations extérieures de sa haute considération.

Bruxelles, le 23 mai 1831.

(A. C.)

(a) Voir N° 184.

(b) *Papers relative to the affairs of Belgium*, A. 1^{re} partie, page 59.

Lord Ponsonby s'abstint de communiquer au gouverne-

N° 187.

Rappel de lord Ponsonby. — Départ du général Belliard.

PROTOCOLE N° 25,

De la conférence tenue au Foreign Office le 6 juin 1831.

PRÉSENTS :

Les plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie.

Les plénipotentiaires des cours d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, s'étant réunis, ont pris connaissance des informations qui leur ont été transmises de Bruxelles par lord Ponsonby, jusqu'à la date du 4 de ce mois, ainsi que des deux notes ci-annexées [A, B] des plénipotentiaires de S. M. le roi des Pays-Bas.

Après avoir examiné, d'un côté, ces informations et ces notes; de l'autre, la teneur des protocoles n°s 22, 23 et 24, les plénipotentiaires ont résolu d'adresser à lord Ponsonby la lettre ci-jointe [C], et aux plénipotentiaires de S. M. le roi des Pays-Bas les deux réponses dont les minutes se trouvent également ci-annexées [D, E] (c).

ESTERHAZY. WESSENBURG.
TALLEYRAND.
PALMERSTON.
BULOW.
LIEVEN. MATUSZEWIC.

ANNEXE A, AU N° 187.

Explications demandées par les plénipotentiaires des Pays-Bas sur la résolution de la Belgique concernant les bases de séparation.

Les soussignés, plénipotentiaires de S. M. le roi des Pays-Bas, ont l'honneur de rappeler à S. E. le vicomte Palmerston le contenu de l'office qu'ils ont présenté à la conférence le 21 mai; il y a été déclaré qu'à moins d'une prompte adhésion des Belges aux bases de séparation établies par les cinq cours, Sa Majesté se regarderait comme libre d'agir pour son propre compte, afin de parvenir au terme de cette longue incertitude, si préjudiciable aux intérêts de ses fidèles sujets. D'après ce que la conférence a résolu le 10 mai, les soussignés ne peuvent

ment belge le texte de ce protocole; il écrivit à M. Lebeau la lettre que nous reproduisons sous le N° 188.

(c) *Papers relative to the affairs of Belgium*, A. 1^{re} partie, page 60.